AR Prefecture

082-218201127-20220929-CM20220929_14-DE Reçu le 30/09/2022 Publié le 30/09/2022

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT NEUF SEPTEMBRE (29/09/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 26

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: 7

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Madame Claudine MATALA), Adjoint,

Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Luc PORTES), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Conseillers Municipaux.

Monsieur GARCIA est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

14 - 29 septembre 2022

14. Marché de maîtrise d'œuvre : restauration du Portail sud du Cloître et des parties hautes du Clocher : avenant n°2 au marché AEDIFICIO (mandataire du groupement)

Rapporteur: Madame LOPEZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique,

Vu la délibération n° 22 du conseil municipal du 23 septembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec le titulaire après avis de la commission d'appel d'offres

AR Prefecture

082-218201127-20220929-CM20220929_14-DE Reçu le 30/09/2022 Publié le 30/09/2022

Considérant qu'un avenant n° 1 a été signé le 30 mars 2022 pour une moins-value de 55 290,65 € HT portant le marché de 420 420 € HT à 365 129,35 € HT,

Considérant que des prestations complémentaires sont nécessaires, notamment le suivi des travaux sur deux chapiteaux du cloître,

Considérant que la prestation supplémentaire s'élève à 23 531,15 € HT soit 28 237,38 € TTC et que les honoraires évoluent comme suit :

- La mission d'Olivier Rolland passe de 8 116,90 € HT (après avenant N°1) à 16 681,80 € HT, soit + 8 564,90 € HT
- La mission de l'atelier RACHEZ et MOREAU passe de 11 641,75 € (après avenant N°1) à 26 608,00 € HT, soit +14 966,25 € HT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 avec le groupement dont la SARL AEDIFICIO est mandataire, pour un montant de 23 531,15 € HT. Les avenants cumulés représentent une baisse de 7,55 % par rapport au marché initial.

Le montant du marché est désormais de 388 660,50 € HT.

Pour copie conforme

Moissac, le 30 septembre 2022

Maire

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance

Philippe GARCIA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :